



AGIR pour la
BIODIVERSITÉ
RHÔNE

**Contribution de la LPO Rhône à l'enquête publique
Périmètre de protection et de mise en valeur des
espaces agricoles et naturels périurbains des Monts
d'Or**

Préambule :

La LPO Rhône (1000 adhérents) a pour objet d'agir pour l'oiseau, la faune sauvage, la nature et l'homme, et lutter contre le déclin de la biodiversité, par la connaissance, la protection, l'éducation et la mobilisation.

Agréée au titre de la Protection de l'Environnement, la LPO Rhône dispose de l'agrément « Jeunesse et Education populaire » délivré par le Ministère de l'Education Nationale et est habilitée à participer aux débats sur l'environnement dans le cadre d'instances départementales.

Nous souhaitons, tout d'abord, saluer et soutenir la démarche entreprise par le Département du Rhône et le Grand Lyon pour la mise en place des Périmètres d'Espaces Naturels et Agricoles Protégés (PENAP).

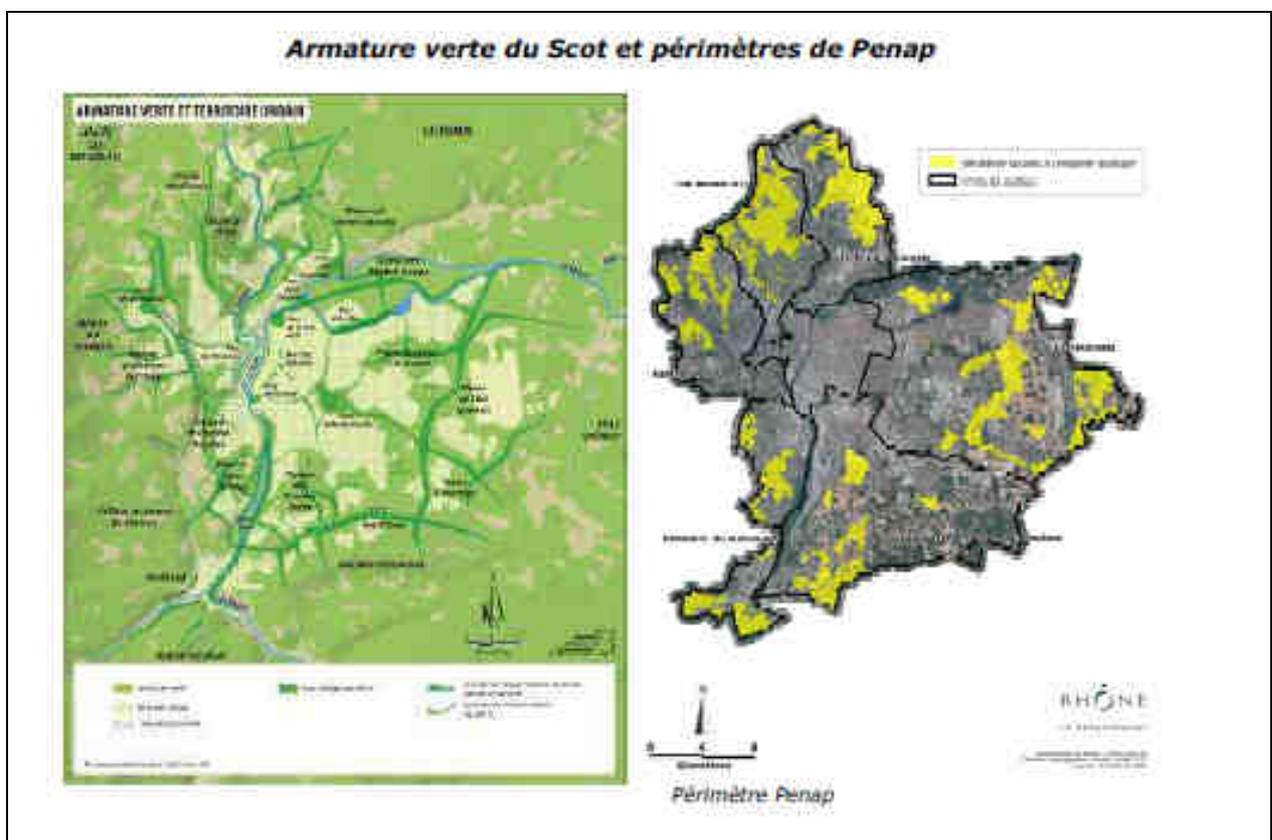
Le département du Rhône est l'un des premiers départements à avoir initié cette démarche dont nous nous félicitons qu'elle ait été menée dans un esprit de concertation : les différents acteurs ont pu s'exprimer et participer à la définition des PENAP et à l'élaboration du programme d'action.

La LPO Rhône partage le diagnostic des enjeux identifiés pour les 6 secteurs et largement présentés dans les documents soumis à enquête publique. La préservation du patrimoine naturel de notre département passe nécessairement par la conservation de ses corridors et de ses noyaux de biodiversité pour laquelle la politique PENAP représente un outil indiscutable face aux menaces environnementales inhérentes à l'étalement urbain (disparition d'habitats, isolement des populations, modification des pratiques agricoles, pollutions).

Nous regrettons cependant que les documents soumis à enquête publique n'explicitent pas plus les objectifs de la mise en place de tels périmètres et la plus-

value d'un tel dispositif par rapport aux documents de planification et d'aménagement (SCOT, PLU, SRCE, ENS) et/ou aux dispositifs réglementaires existants. De même, les implications réglementaires liées à la mise en place des PENAP ne sont pas assez développées : seulement deux encadrés (pages 3 et 49 – partie A). Pourtant, les nombreuses interrogations et craintes, formulées par la profession agricole lors des réunions publiques, auraient sans doute pu être levées si ce volet avait été développé.

Enfin, si nous nous félicitons du souhait du conseil général de laisser l'arbitrage final des PENAP aux communes, nous regrettons que certaines d'entre elles ne « jouent pas le jeu » et que d'autres restent frileuses. La cohérence SCOT / PENAP (carte page 27) est ainsi mise à mal (voir la comparaison entre les cartes page 32 et page 38) et l'un des objectifs des PENAP (la continuité écologique) est dévoyé.



Comparaison entre l'armature verte du SCOT et les PENAP : le recouvrement n'est pas total.

Concernant les périmètres :

Nous regrettons que le document ne présente pas d'analyse globale des périmètres finalement retenus et soumis à enquête publique.

Par exemple, il aurait été intéressant de connaître le pourcentage de chacun des zonages N et A sur les 13704 Ha proposés en PENAP. De même, il aurait été intéressant de pouvoir comparer par secteur le pourcentage de zonages éligibles finalement retenu : cela aurait notamment permis de mesurer l'investissement des élus dans le dispositif par secteur.

	Surfaces retenues	Surfaces éligibles	% retenu
Franc Lyonnais	2093 Ha	?	?
Monts d'Or	2592 Ha	?	?
Est Lyonnais	4033 Ha	?	?
Sud Ouest Lyonnais	1908 Ha	?	?
Ozon / Balmes viennoises	1733 Ha	?	?
Vallons de l'Ouest	1441 Ha	?	?
TOTAL	13 800 Ha	? (38000Ha ?)	?

Nous avons également relevé un écart entre la surface totale des PENAP qui nous est donnée dans le document (13 704 Ha – page 37) et celle calculée en sommant les PENAP de chaque secteur (13 800 Ha – voir tableau ci-dessus) soit près de 100 Ha. Nous souhaiterions qu'une explication soit apportée sur cet aspect par le Conseil Général.

Concernant les corridors : Nous nous interrogeons sur l'élaboration de la carte des corridors écologiques présentée page 15. Elle ne correspond pas à la carte des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise élaborée en 2008 ?

Il est regrettable que le choix fait de ne pas utiliser la cartographie originale des corridors de l'agglomération lyonnaise et donc d'évincer certains corridors ne soit pas expliqué.

La référence bibliographique de cette cartographie des corridors n'est d'ailleurs pas citée.

Concernant le programme d'actions :

Nous déplorons l'entrée majoritairement « agricole » du programme d'action. Seules 2 actions (de l'axe 3) concernent en effet la biodiversité dont une (l'action 9) de façon indirecte.

Le financement de l'action 8, consacrée à la « biodiversité », se limite à 200 000 euros : c'est l'une des actions pour lequel le financement prévu est le plus restreint. L'action 9 a pour objectif d'accompagner les exploitants à adopter des pratiques agricoles plus favorables à l'environnement au sens large (biodiversité mais également « eau »).

Nous souhaitons un programme d'actions qui soit plus volontariste pour préserver la biodiversité, alliée incontournable de l'agriculture. La biodiversité en milieu agricole est actuellement la plus menacée à toutes les échelles (locales, nationales, mondiales) et cela aux dépens des nombreux services rendus maintenant bien identifiés.

Dans la partie suivante, nous traiterons plus spécifiquement du périmètre soumis à enquête publique pour le secteur concerné. Nous avons notamment croisé les propositions de PENAP avec les recommandations, prescriptions ou obligations des documents suivants :

- Schéma de Cohérence Territoriale de l'agglomération lyonnaise (SCOT) adopté en 2010 (<http://www.scot-agglolyon.fr/>)

- Plan locale d'urbanisme (PLU) du Grand Lyon (<http://plu.grandlyon.com/>), et de la Communauté de Communes de l'Est Lyonnais.

- Le Règlement et le Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Est Lyonnais.
http://www.sage-est-lyonnais.fr/espace_documentation/bibliotheque

- Schéma Régionale de Cohérence Ecologique de la Région Rhône-Alpes (SRCE) actuellement soumis à la consultation du public
(<http://biodiversite.rhonealpes.fr/spip.php?rubrique91>)

- La carte des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise
<http://www.urbalyon.org/document/1197>

Concernant le périmètre des Monts d'Or

Les périmètres proposés pour les PENAP sur le secteur des Monts d'Or couvrent une majorité des zones A et N des PLU, ce qui nous apparaît globalement très positifs et se justifient vis-à-vis des enjeux très forts de ce territoire.

Ces enjeux sont en effet particulièrement importants du fait :

- de la qualité paysagère du site, de sa biodiversité liée à la présence d'espèces et d'habitats naturels diversifiés et parfois remarquables, voire uniques à l'échelle de la région,

- de la nécessité de sauvegarde des rares territoires encore agricoles, en particulier ceux tournés vers les productions destinés aux marchés locaux ou dont les pratiques sont respectueuses de l'environnement,

-et d'autre part en raison de la pression forte, subit par ce territoire en termes d'urbanisation et de mitage.

Les PENAP et le programme d'action PSADER/PENAP qui y est associé doivent permettre d'apporter un soutien et un complément aux actions déjà réalisées depuis de nombreuses années en faveur de l'agriculture et des espaces naturels par les collectivités et le Syndicat des Monts d'Or.

Toutefois, nous demandons l'extension ponctuelle ou l'ajout de quelques PENAP afin de bien prendre en compte les corridors écologiques (trame verte et bleue) et/ou certains enjeux naturels ou agricoles.

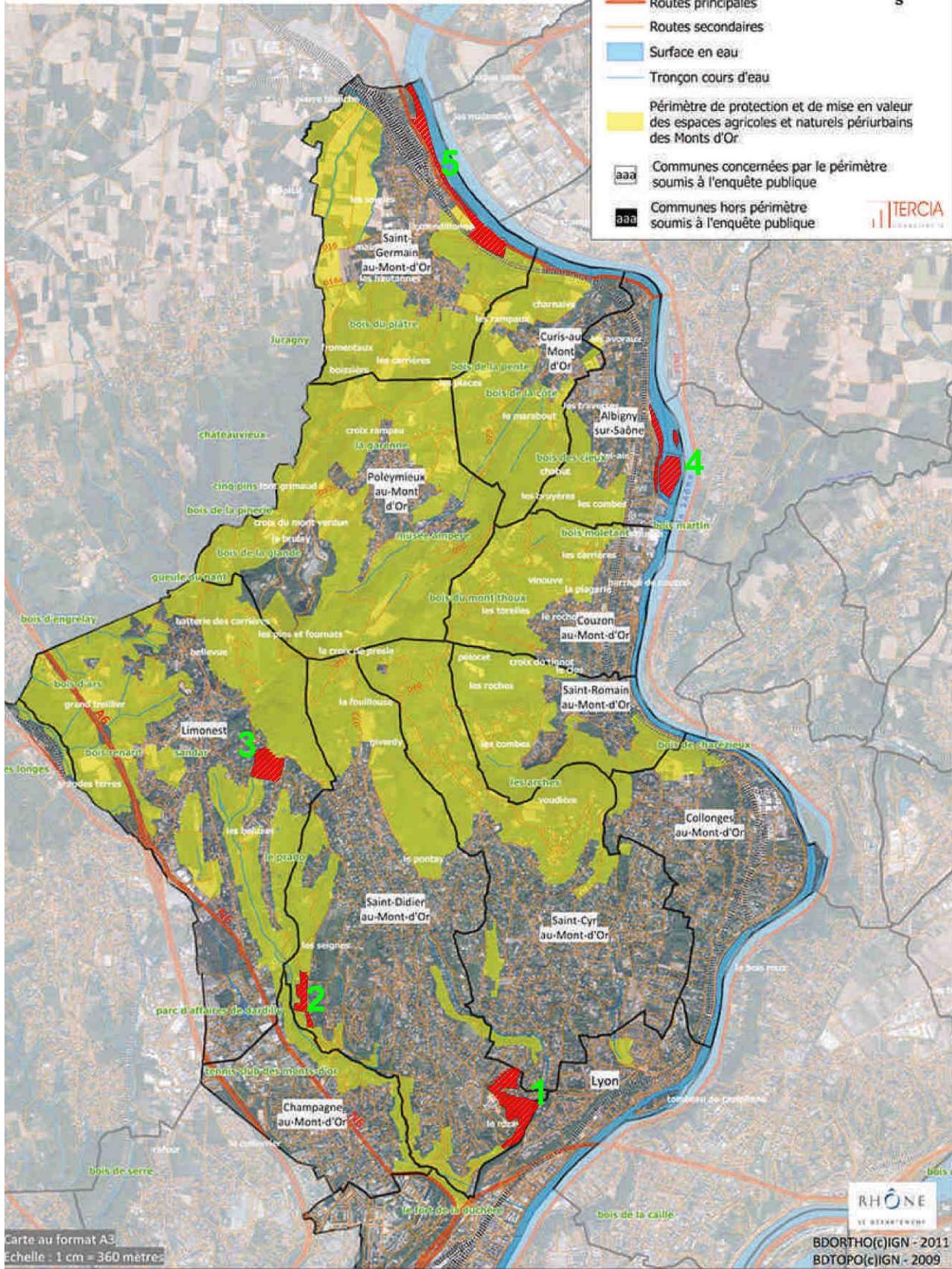
Pour simplifier la lecture de nos remarques, les périmètres que nous estimons indispensables de rajouter aux périmètres déjà présentés dans l'enquête publique, sont identifiés en rouge sur la carte ci-après. Ces demandes appuient les contributions réalisées par les associations locales : SEVDOR (Sauvegarde des Espaces Verts des MONTS D'OR), Roch'Nature, et la vie en couleur notamment.

PLAN DE SITUATION
 Dossier d'enquête publique portant sur le projet de création du périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains (PENAP) des Monts d'Or
 Enquête publique organisée du 9 septembre au 11 octobre 2013

Légende

- Limite communale
- Voie ferrée
- Routes principales
- Routes secondaires
- Surface en eau
- Tronçon cours d'eau
- Périmètre de protection et de mise en valeur des espaces agricoles et naturels périurbains des Monts d'Or
- Communes concernées par le périmètre soumis à l'enquête publique
- Communes hors périmètre soumis à l'enquête publique





Carte au format A3
 Echelle : 1 cm = 360 mètres

Secteur n°1 Vallon du val Rosay :

Le périmètre PENAP centré sur le bassin versant de l'Arche est correctement délimité mais il est regrettable que la proposition d'une continuité verte jusqu'à la confluence de Rochecardon n'ait pas été retenue (zones de l'Arbalétière et de la partie sud du Val Rosay). Cette continuité entre les deux ruisseaux est identifiée sur la carte des corridors de l'agglomération lyonnaise sous l'indicatif n°16. Le ruisseau de l'Arche qui s'écoule sur ces parcelles est reconnu comme un cours d'eau d'intérêt écologique pour la trame bleue nécessitant d'être préservé (SRCE ; Atlas Régional .p.38)

Il fait également partie de l'armature verte de l'agglomération lyonnaise, définie par le SCOT. Ce secteur est d'autant plus important aux yeux de la LPO qu'une démarche de préservation des espaces naturels a été engagée avec le centre de réadaptation du Val Rosay qui a permis de mettre en avant une richesse faunistique remarquable. Pour ces raisons il est indispensable que ces parcelles soient intégrées aux PENAP.

Secteur n°2 et n°3 Ruisseau du Rochecardon

Ces deux secteurs font partie intégrante du corridor écologique que constitue le bassin versant du ruisseau du Rochecardon. Ce corridor est identifié comme une composante importante de l'armature verte du SCOT. Il est également identifié sur la carte des corridors de l'agglomération lyonnaise (corridors n°16) et reconnu comme un cours d'eau d'intérêt pour la trame bleue par le SRCE (Atlas Régional p.38). Ce vallon est également reconnu par le département du Rhône comme un Espace Naturel Sensible (ENS n°43).

Il est indispensable d'inclure ces deux secteurs au périmètre des PENAP car leur disparition remettrait en cause les enjeux identifiés par les documents cités ci-dessus. Le Secteur n°3 est notamment le seul lien existant entre la partie centrale des Monts d'or (identifié réservoir de biodiversité par le SRCE et le SCOT) et le Vallon du Rochecardon. Sa disparition déconnecterait complètement le corridor du noyau de biodiversité qu'il dessert. Enfin l'absence du secteur n°2 diminuerait les possibilités de déplacement de la faune et donc la fonctionnalité du corridor.

Secteur n°4 et n°5 : Iles et berges du val de Saône.

Il est indispensable d'inclure ces deux secteurs, correspondant aux parcelles classées N en bordure de la Saône, au périmètre PENAP. La Saône est reconnue comme l'un des principaux cours d'eau d'intérêt écologique pour la trame bleue à l'échelle de la région par le SRCE.

Ces secteurs constituent la majorité de la liaison verte et bleue du val de Saône identifiée par le SCOT et assurent la fonctionnalité du corridor n°99 de l'agglomération lyonnaise. La préservation des Îles de la Saône, est un enjeu local important et fait partie de l'orientation n°1 de l'Agenda 21 du Val de Saône (Agenda 21 du Val de Saône, Orientation 1 action 2). Enfin ce classement est d'autant plus justifié que la préservation de cette continuité écologique ne peut être assurée par un classement en PENAP sur la rive gauche. (Cf.PENAP secteur Franc Lyonnais).

Synthèse des éléments justifiant nos propositions de périmètres :

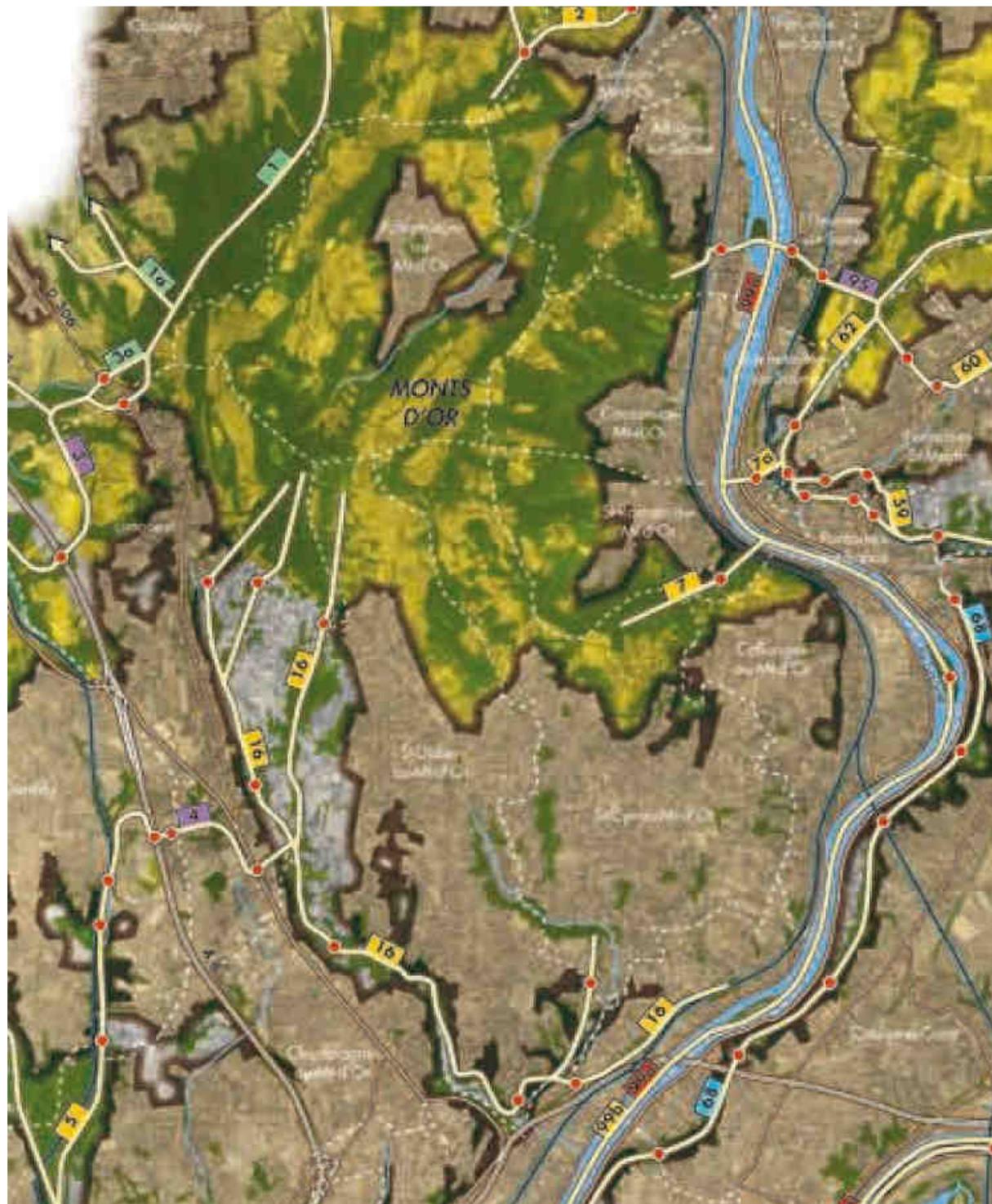
	Secteur 1	Secteur 2 et 3	Secteur 4 et 5
	Vallon du Val Rozay	Ruisseau du Rochecardon	Iles et berges du Val de Saône
SRCE	X	X	X
SCOT: Armature verte	X	X	X
Corridors de l'agglomération lyonnaise	N°16	N°16	N°99
ENS		X	
Autre			Orientation de l'agenda 21 du Val de Saône

Ce programme des PENAP est aussi l'occasion de souligner quelques manques flagrants liés à certaines zones encore naturelles et agricoles qui devraient être classées en A ou N mais ne le sont pas dans les PLU actuels rendant impossible leur classement en PENAP et vouant ainsi ces milieux naturels et zones agricoles à disparaître à court ou moyen terme.

Nous relayons ainsi les demandes des associations locales telles que SEVDOR (Sauvegarde des Espaces Verts des Monts D'Or), Roch'Nature, notamment qui ont réalisé des contributions détaillées sur l'importance des enjeux liées à ces zones dont les vocations agricoles et naturelles devraient être préservées à long terme.

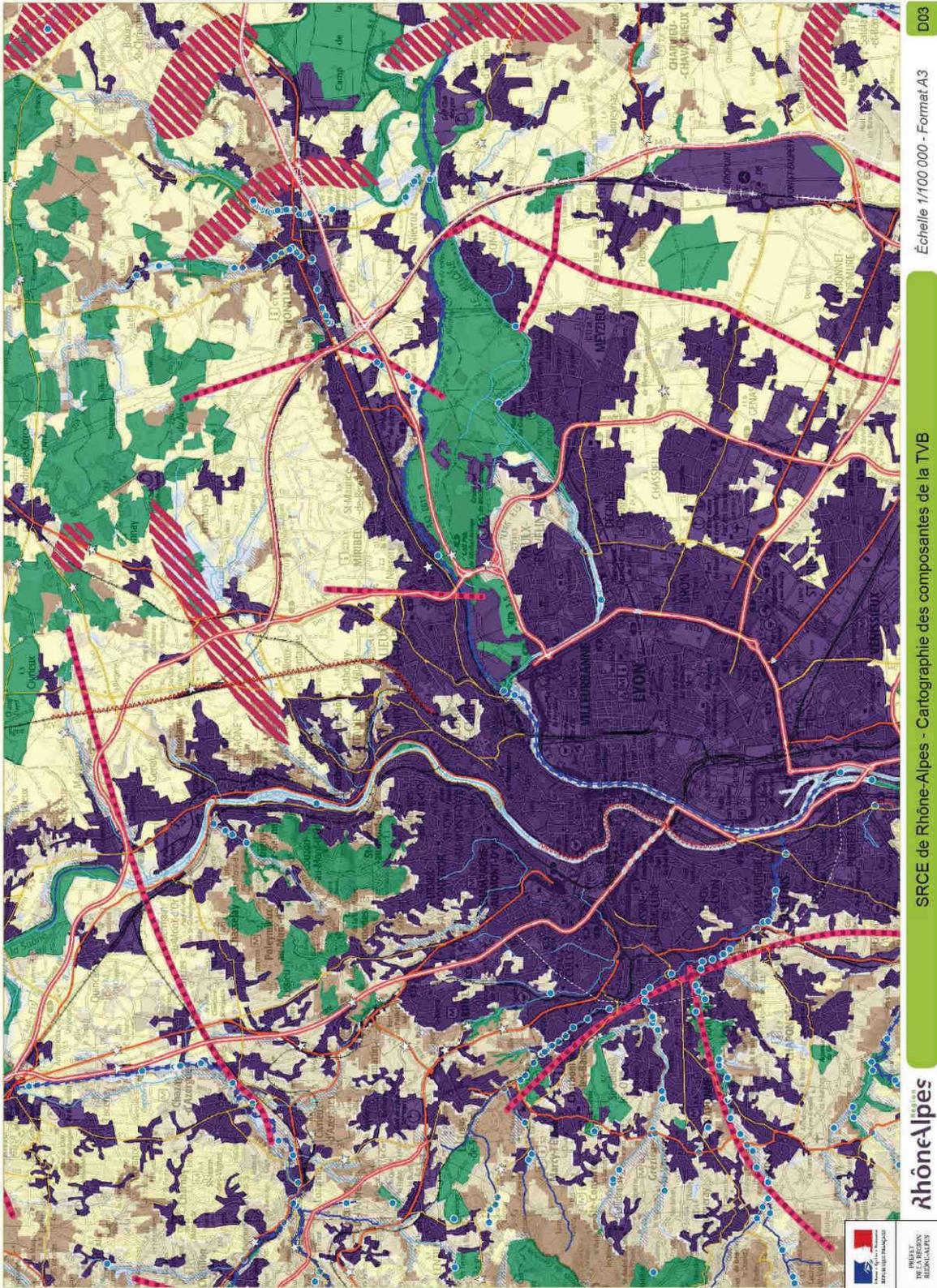
Pour la LPO Rhône
Sa présidente
Elisabeth Rivière

Annexe. 1 : Extrait de la cartographie des corridors écologiques de l'agglomération lyonnaise



Annexe 3 : Carte du SRCE du secteur^

Les cartes sont exploitables au 1/100 000 et ne doivent pas faire l'objet de zooms pour leur interprétation



D03

Échelle 1/100 000 - Format A3

SRCE de Rhône-Alpes - Cartographie des composantes de la TVB

Rhône-Alpes



Annexe 4 : Orientation de l'Agenda 21 du Val de Saône

OCTOBRE 2007 / AGENDA 21 VAL DE SAÔNE / 11 / UN OUTIL POUR AGIR ■

Orientations

Actions

1 PRÉSERVER ET VALORISER la Saône et ses affluents

1. **Améliorer** les connaissances et le suivi de la qualité des eaux superficielles et souterraines
2. **Connaître et suivre** l'évolution de la faune et de la flore aquatique, préserver et gérer les îles de la Saône
3. **Poursuivre** la reconquête des berges de la Saône

2 PRÉSERVER le patrimoine et les ressources

4. **Acquérir et diffuser** la connaissance des milieux naturels
5. **Promouvoir** une urbanisation maîtrisée, de qualité
6. **Vivre** avec les risques : **sensibilisation, prévention, protection**
7. **Gérer** les ruisseaux affluents et vallons
8. **Traiter** la question de l'**érosion** et du **ruissellement**

3 PROMOUVOIR un développement économique au service du territoire et de ses habitants

9. **Améliorer** l'efficacité économique et favoriser la promotion du territoire
10. **Pérenniser** l'activité agricole et **travailler** sur de nouveaux débouchés
11. **Créer** une offre nouvelle de services "emploi-formation"

4 DÉVELOPPER les conditions de bien être et de bien vivre en Val de Saône

12. **Améliorer** la mobilité des personnes au profit de la vie sociale, de l'emploi et des entreprises
13. **Elaborer** un schéma modes doux s'appuyant sur l'accessibilité des gares, des centres-bourgs et des principaux équipements publics
14. **Développer** l'accession, la mobilité et la qualité résidentielle
15. **Etendre le Programme de Réussite Educative** à toutes les communes du territoire

5 RENFORCER les liens entre les habitants et le territoire

16. **Développer** un tourisme doux
17. **Faire connaître** l'offre touristique, culturelle et récréative aux habitants du Val de Saône et du Grand Lyon
18. **Décliner** le plan communautaire d'éducation au développement durable
19. **Faire partager** et **suivre** la mise en œuvre de l'Agenda 21